

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 A 17H30 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à 17H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, Mme RAMEL Odile, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ; Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Procuration : M. BOILEAU Olivier, conseiller municipal, avait donné procuration à M. PALAZZOLI Florent,

Absents excusés : M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, conseillers municipaux,

Absents : M. REGAZZETTI Claude, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, adjoint au maire, a été élu secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Compléments des objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU de Fox-Amphoux,
- Délibération précisant que l'ensemble des règles résultant du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 sera applicable au PLU de Fox-Amphoux,
- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme comme prévu à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,
- Réalisation d'un parc photovoltaïque sur la Commune de Fox-Amphoux au niveau du Château De Bresc,
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences,
- Cession de la parcelle G 759 (entre 500 m2 et 1 000 m2) à la communauté de communes « Provence Verdon »,
- Renouvellement du contrat d'affermage des services publics de l'eau ; lancement de l'opération,
- Extension du réseau électrique « quartier Haut Clavet » ; lancement de l'opération,
- Aménagement de colonnes aériennes OMR (le Petit Pouvet), lancement de l'opération,
- Avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (VEOLIA) portant sur les coûts supplémentaires d'exploitation liés à la crise sanitaire de la COVID19,
- Affaires diverses

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Compléments des objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU de Fox-Amphoux : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal confirme l'élaboration du PLU (décision prise le 08/09/2014) et de compléter les objectifs poursuivis : recentrer l'urbanisation autour de la Bréguière ; porter des projets publics pour relancer la dynamique locale ; accompagner la création d'un parc photovoltaïque sur un terrain municipal ; disposer d'un règlement écrit adapté à chaque zone ; conforter l'activité agricole ; préserver le patrimoine local, tant paysager, naturel que bâti.

Délibération précisant que l'ensemble des règles résultant du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 sera applicable au PLU de Fox-Amphoux : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal (dont chaque membre a eu connaissance du décret), décide que l'ensemble des règles résultant du décret n°2015-1783 du 28/12/2015 sera applicable au PLU de la Commune (article 12-VI alinéa 1).

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme comme prévu à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les orientations n°1 et n°2 du PPAD, à savoir :

- = orientation n°1 : redonner une dynamique au territoire de Fox-Amphoux,
- = orientation n°2 : préserver et mettre en valeur les atouts naturels et paysager du territoire.

Réalisation d'un parc photovoltaïque sur la Commune de Fox-Amphoux au niveau du Château De Bresc : suite à la demande du Groupement Forestier De Bresc portant sur un projet de parc solaire sur les parcelles cadastrées section C 465, 99, 100 et 104, le conseil municipal, dans un souci d'équité envers ses administrés, tout en précisant que dans l'intérêt général, la priorité sera donnée à la réalisation du parc photovoltaïque présentée par la Commune de Fox-Amphoux, émet un avis favorable à la demande du Groupement Forestier De Bresc en partenariat avec la société Valorem.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences aux conditions suivantes :

- = Contenu du poste : affectation de l'agent dans les locaux scolaires et leurs annexes (salle polyvalente, classes, préau, cours, sanitaires, etc). Si besoin l'agent pourra être également affecté dans les locaux de la cantine scolaire (cuisine, réfectoire, légumerie, laverie, réserve, etc), pour entretien, aide au service ou autres (fiche de poste annexée à la présente délibération),
- = Durée du contrat : 12 mois
- = Durée hebdomadaire de travail : 20 heures/semaine, annualisée à 1 040 heures
- = Rémunération : le SMIC

Cession de la parcelle G 759 (entre 500 m2 et 1 000 m2) à la communauté de communes « Provence Verdon » : Monsieur le Maire indique aux membres présents avoir été relancé par la communauté des communes « Provence Verdon » concernant la cession d'une partie de la parcelle G 759 et ce afin de pouvoir engager une rénovation importante de la déchetterie qui jouxte ladite parcelle. Le conseil municipal, dans un souci de voir perdurer ce service et de notre adhésion à ladite communauté, décide la cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle G 759 en faveur de la communauté des communes « Provence Verdon » et annule la délibération prise en séance du 25/09/2018 (cession payante).

Renouvellement du contrat d'affermage des services publics de l'eau ; lancement de l'opération : tenant compte que le contrat passé avec la SEERC arrive à échéance au

30/06/2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à lancer le renouvellement dudit contrat.

Extension du réseau électrique « quartier Haut Clavet » ; lancement de l'opération :

M. le Maire indique aux membres présents qu'après étude réalisée par ENEDIS, le réseau électrique desservant le quartier « le Haut Clavet » situé en zone U est pratiquement saturé et qu'il y a lieu de procéder à une extension. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'extension dudit réseau et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires liées à cette opération.

Aménagement de colonnes aériennes OMR (le Petit Pouvet), lancement de l'opération : M. le Maire indique que dans les mois à venir, les conteneurs seront supprimés et remplacés par des colonnes aériennes OMR dont une implantation est prévue au lieudit « le Petit Pouvet » (parcelle D 1115 appartenant à la Sarl Domaine Agricole du Grand Pouvet). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à cette future implantation.

Avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif (VEOLIA) portant sur les coûts supplémentaires d'exploitation liés à la crise sanitaire de la COVID19 : à l'unanimité, le conseil municipal valide ledit avenant n°2 avec VEOLIA.

AFFAIRES DIVERSES :

= rapport d'activité 2019 établi par SYMILECVAR : le conseil municipal prend connaissance de ce rapport.

= Pour information, M. le Maire indique avoir validé le devis de 1 144.00 E TTC « stage voile » pour l'école (classe des grands, les 24 et 25 Juin 2021).

= Pour information, M. le Maire donne lecture des commissaires retenus par la direction départementale des finances publiques pour composer la commission communale des impôts directs, à savoir :

- Commissaires titulaires : Mme MARECHAL Nicole, Mme BOUDILLON Gisèle, M. GUIPPONI Michel, M. BAGARRE Régis, M. BAGARRE Thierry, M. GOS Alain
- Commissaires suppléants : M. JULLIEN Benoît, M. CAUVIN Gaël, Mme AGNELLY Martine, M. GRANGE Marc, Mme BOUAKAZ Marie-Claire, M. BOUNIQ Pascal

= M. le Maire a été contacté par FREE pour la pose d'un relais téléphonique (utilisable également par les autres opérateurs) et ce afin de pallier aux zones blanches. Deux sites ont été évoqués : au Vieux Village ou en contre bas du Vieux Village. Affaire à suivre.

La séance est levée à 19H20.

Le secrétaire,



le Maire,

